

Préparer les déplacements lors de la sortie du confinement

Lors de la sortie du confinement, certaines règles visant à ne pas propager le virus devront être adoptées par nos concitoyens, et, tout particulièrement, un respect des distances entre les individus. En outre, après de nombreuses semaines de sédentarité, avoir une activité physique permettant de retrouver la forme, aussi bien physique que morale, se fait sentir.

Pour les déplacements, ni l'utilisation des transports en commun, ni le covoiturage ne pourront répondre à ces contraintes. La solution d'un recours excessif à la voiture individuelle conduirait à une thrombose routière, à une augmentation de la pollution et ne permettrait pas l'activité physique.

La marche et le vélo peuvent répondre à tous ces besoins à condition que les pouvoirs publics leur en donnent les moyens. La majorité de la population dispose d'un vélo mais ne l'utilise pas du fait d'un sentiment d'insécurité. Un saut qualitatif est nécessaire pour encourager sa pratique !

1. Rééquilibrer l'espace public au profit des modes actifs

50 à 80% de l'espace public est dédié à la voiture alors que les besoins de se déplacer à pied et à vélo seront extrêmement forts lors du déconfinement. Des villes, tout d'abord à l'étranger (Bogota, New York, Mexico, Berlin...) puis en France (Paris, Montpellier, Rennes, Grenoble, le Grand Lyon..) ont décidé de mettre en œuvre un urbanisme tactique, c'est-à-dire un urbanisme provisoire qui permettra aux cyclistes et piétons de se déplacer sur des axes directs plus facilement et avec plus de sécurité tout en préservant la distanciation sociale suffisante pour contrer une éventuelle contagion et ceci **dès le 11 mai**.

La presse a fortement relayé ces décisions en phase avec cette nécessité inédite. Le gouvernement encourage dorénavant ces mesures et Pierre Serne, Président du Club des villes et territoires cyclables, a été nommé pour coordonner la démarche à l'échelle nationale. Le Cerema a également réalisé une étude et liste le matériel nécessaire pour matérialiser des pistes rapidement, avec par exemple des séparateurs modulaires de voie comme sur les chantiers de voirie. Des fermetures de rues aux voitures peuvent aussi être envisagées pour libérer l'espace aux piétons et aux cyclistes.

Les aménagements réalisés nécessiteront peut-être des ajustements mais, ceux-ci doivent être pensés comme la préfiguration de l'organisation de l'espace et des mobilités de demain.

2. Accompagner les usagers du vélo

La majorité des français disposent d'un vélo, mais ceux-ci ont parfois besoin d'une révision par un professionnel. Les collectivités pourraient venir en appui de leurs citoyens par la prise en charge partielle ou totale de cette révision par un vélociste ou par un atelier associatif (« bon pour une révision gratuite de votre vélo »).

D'autres ont besoin de s'équiper ; c'est peut-être l'occasion de relancer les aides à l'achat, ou plus simplement d'organiser le don ou le prêt entre particuliers.

3. Communiquer

Tous ces efforts trouveront une efficacité si une communication positive autour des avantages de la marche et du vélo est réalisée.

Nous sommes conscients que les délais sont très courts mais nous savons (et nous l'avons constaté) que, dans cette situation très particulière, les français et leurs élus locaux peuvent agir vite et bien. Droit au vélo – ADAV a déjà contacté quelques collectivités mais nous appelons l'ensemble des communes, les établissements publics de coopération intercommunale du Nord et du Pas-de-Calais, mais aussi les deux départements et la région à réfléchir aux besoins de chaque territoire et à mettre en œuvre des solutions. Droit au vélo-ADAV, dans la mesure de ses moyens, pourra les accompagner. Nous appelons également les citoyens à relayer cet appel auprès de leurs élus locaux. La situation est exceptionnelle et requiert de trouver des solutions rapides et adaptées mais avec la volonté de tous, nous sommes persuadés que tout cela est faisable.

L'ADAV propose, pour exemple, une première ébauche d'une cartographie des axes qui pourraient être concernés par cet urbanisme tactique sur la MEL :

<http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/proposition-damenagements-cyclables-tactiques-sur-445411#13/50.7030/3.1888>

Contacts :

Yves Lepinay, administrateur

06 79 68 29 59

yves.lepinay@droitauvelo.org

Michel Anceau, directeur

06 79 37 33 84

michel.anceau@droitauvelo.org